



La Lettre d'information de Molsheim

N°3 / 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 22 juin 2015 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale Valérie Deblock a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 22 mai 2015 Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2015.

Point 3 : Comptes de gestion de l'exercice 2014 - budget principal et budgets annexes Le Conseil Municipal, ayant constaté leur conformité aux comptes de la Ville, a pris acte des comptes de gestion établis par le Trésor Public au titre de l'année 2014 pour les budgets suivants : budget *principal*, budget annexe *succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Camping*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux*, budget annexe *Réseaux*.

Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Budget Principal L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget principal* de l'exercice 2014 qui présente un excédent global de **2.615.066,21 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 3.186.479,97 €
- résultat d'investissement : - 571.413,76 €

Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Succession Albert Hutt L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Albert Hutt* de l'exercice 2014 qui présente un excédent global de **34.973,97 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 10.999,88 €
- résultat d'investissement : + 23.974,09 €

Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Camping* de l'exercice 2014 qui présente un excédent global de **31.792,48 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 37.509,41 €
- résultat d'investissement : - 5.716,93 €

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Forêt Communale* de l'exercice 2014 qui présente un excédent global de **91.893,54 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 12.145,30 €
- résultat d'investissement : + 66.952,26 €

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Lotissement* de l'exercice 2014 qui présente un déficit global de **-214.319,26 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 711.461,37 €
- résultat d'investissement : - 925.780,63 €

L'ensemble des lots n'ayant pas encore été vendu, ce budget est déficitaire. Il sera à l'équilibre lorsque les derniers lots seront vendus.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 22 juin 2015 -

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux Commerciaux

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Locaux Commerciaux* de l'exercice 2014 qui présente un excédent global de **243.007,24 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 24.474,87 €
- résultat d'investissement : + 218.532,37 €

Point 10 : Compte Administratif de l'exercice 2014 et affectation du résultat : Budget Annexe Réseaux

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du *budget annexe Réseaux* de l'exercice 2014 qui présente un excédent global de **79.091,53 €** se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 15.971,30 €
- résultat d'investissement : + 63.120,23 €

Point 11 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Principal

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget principal de l'exercice 2015.

| | DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|------------------|-----------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Reste à réaliser | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Reste à réaliser | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 12.539.000,00 € | 138.938,58 € | 15.061,42 € | 12.693.000,00 € | 12.539.000,00 € | 154.000,00 € | 0,00 € | 12.693.000,00 € |
| INVESTISSEMENT | 7.202.630,00 € | 728.414,58 € | 825.183,64 € | 8.756.228,22 € | 7.202.630,00 € | 1.525.496,97 € | 28.101,25 € | 8.756.228,22 € |

Point 12 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe succession Albert Hutt

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe succession Albert Hutt de l'exercice 2015 comme suit :

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-----------------------|--------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 22.820,00 € | - 2.120,12 € | 20.699,88 € | 12.539.000,00 € | 22.820,00 € | 20.699,88 € |
| INVESTISSEMENT | 16.000,00 € | 21.853,97 € | 37.853,97 € | 16.000,00 € | 21.853,97 € | 37.853,97 € |

Point 13 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe Camping

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Camping de l'exercice 2015 comme suit :

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-----------------------|--------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 45.600,00 € | 31.509,41 € | 77.109,41 € | 45.600,00 € | 31.509,41 € | 77.109,41 € |
| INVESTISSEMENT | 21.200,00 € | 9.549,21 € | 30.659,21 € | 21.200,00 € | 9.459,21 € | 30.659,21 € |

Point 14 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe Forêt Communale

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Forêt Communale de l'exercice 2015 comme suit :

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-----------------------|--------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 94.900,00 € | 66.952,26 € | 161.852,26 € | 94.900,00 € | 66.952,26 € | 161.852,26 € |
| INVESTISSEMENT | 1.000,00 € | 91.893,54 € | 92.893,54 € | 1.000,00 € | 91.893,54 € | 92.893,54 € |

Point 15 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe Lotissements

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Lotissements de l'exercice 2015 comme suit :

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------|----------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 3.160.666,00 € | 0,00 € | 3.160.666,00 € | 3.160.666,00 € | 0,00 € | 3.160.666,00 € |
| INVESTISSEMENT | 3.150.666,00 € | 91.893,54 € | 3.150.666,00 € | 3.150.666,00 € | 91.893,54 € | 3.150.666,00 € |

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 22 juin 2015 -

Point 16 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Locaux Commerciaux de l'exercice 2015 comme suit :

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|----------------|----------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-----------------------|--------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 51.040,00 € | 2.000,00 € | 53.040,00 € | 51.040,00 € | 2.000,00 € | 53.040,00 € |
| INVESTISSEMENT | 14.345,00 € | 254.997,24 € | 269.342,24 € | 14.345,00 € | 254.997,24 € | 269.342,24 € |

Point 17 : Adoption du Budget Supplémentaire 2015 - Budget Annexe Réseaux

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Réseaux de l'exercice 2015 comme suit :

| | DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
|----------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Décision modificative | Budget total | Budget primitif 2015 | Budget supplémentaire | Décision modificative | Budget total |
| FONCTIONNEMENT | 14.976,00 € | 15.971,30 € | 0,00€ | 30.947,30 € | 14.976,00 € | 15.971,30 € | 0,00 € | 30.947,30 € |
| INVESTISSEMENT | 211.476,00 € | 73.584,73 € | 5.506,80 € | 290.567,53 € | 211.476,00 € | 79.091,53 € | 0,00 € | 290.567,53 € |

Point 18 : Subvention au Budget Annexe succession Albert Hutt

Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt. Celle-ci s'élève à 4 700 €, elle correspond au montant annuel de l'amortissement des pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École Municipale de Musique et de Danse de Molsheim.

Point 19 : Révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) – Fixation des tarifs de reproduction de documents d'urbanisme.

M. le Maire indique les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ces orientations sont posées au regard d'un diagnostic préalable. M. le Maire précise qu'au regard du PADD les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme vont être élaborées.

Les orientations sont les suivantes :

- Prendre en compte les enjeux relatifs aux paysages et aux espaces naturels dans l'organisation du développement
- Contenir le rythme du développement urbain et assurer une mixité de l'offre en logements
- Améliorer le cadre de vie dans les quartiers urbains, notamment par l'étude des possibilités des modes de déplacement doux au niveau communal ou supra communal
- Organiser et traiter d'un point de vue paysager comme sur le plan de la sécurité les entrées de ville
- Prendre en compte la présence d'infrastructures majeures en limite des espaces urbanisés
- Permettre la réalisation de l'aménagement du passage à niveau du secteur de la gare (PN 20)
- Conforter la commune dans sa position de pôle d'emplois, en favorisant l'accueil d'entreprises dans la zone d'activités ECOPARC
- Développer le niveau d'emploi sur la commune en assurant une réponse aux évolutions des activités existantes (y compris l'activité agricole)
- Conforter la commune dans sa vocation touristique
- Améliorer le cadre de vie à travers les aménagements projetés suivants : aménagement de la gare et des infrastructures associées à son fonctionnement, restructuration du secteur urbain de la gare, réaménagement de diverses voiries et places publiques
- Etendre le cimetière en développant ses installations funéraires

Le Conseil Municipal a pris acte des orientations générales du PADD et en a débattu.

Le débat a fait ressortir les points suivants :

- volonté de maintenir et de développer les espaces verts sur la commune
- caractère technique et complet du diagnostic effectué, ainsi que des propositions du PADD
- favoriser la création de places de stationnement supplémentaires au centre-ville afin d'y favoriser un certain dynamisme, propice aux initiatives privées
- préservation des espaces dévolus à l'agriculture et à la viticulture, sachant que le contournement a marqué une limite à l'urbanisation de la ville, hormis le prolongement de la route industrielle de la Hardt

Les tarifs de reproduction et de diffusion des documents d'urbanisme ont été fixés de la manière suivante : format A4/A3 0,40€ - dossier complet du POS 50 € - PADD (forfait) 5 € - Plan format A0 selon tarif prestataire + 1 € - en format numérique 1 € (support non fourni par la Ville).

Point 20 : Stationnement gare Parking Allée P. Klingenfus – convention de financement avec la Région Alsace

La Région Alsace propose depuis 1997 un dispositif d'accompagnement des communes en faveur de la qualité d'accueil et de service dans les gares alsaciennes, via son programme d'Aménagement des Gares (PAG). La mise en accessibilité de la gare, dont les travaux sont engagés au courant de l'été ne permet plus d'accéder au parking de la gare côté ville depuis l'avenue de la gare. Un nouvel accès côté ville est donc créé pour permettre aux voyageurs du TER, souhaitant se rabattre en voiture, d'accéder au parking côté ville via la Liaison Inter Quartier et la route de Dachstein. Dans le cadre de ces travaux, la Ville réalise un parking public de 28 places dans le prolongement du parking existant à proximité du cimetière, réaménage l'entrée du cimetière et crée 3 places de stationnement destinées aux visiteurs du cimetière.
La Région Alsace et la Ville de Molsheim participeront chacune à hauteur 35.000 € HT pour la réalisation de ces 28 places de stationnement.

Point 21 : Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fourniture d'électricité

A compter du 1^{er} janvier 2016, la loi dite Nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME du 7 décembre 2010) portant suppression des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36kVA entrera en vigueur. Les fournisseurs d'électricité pourront ainsi être mis en concurrence dès cette date.
Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité auxquels participeront les collectivités locales suivantes :

- les communes membres de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig
- la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig
- le SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs
- les C.C.A.S concernés des communes membres
- le SIVU du Collège de Mutzig
- le SIVU de l'Espace Culturel et Sportif de Gresswiller/Dinsheim-sur-Bruche

La Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Point 22 : Révision des tarifs pour les services périscolaires

Lors des ALSH d'été, des sorties et activités extérieures sont proposées aux enfants (canoë, cinéma...). Ces activités engendrent un coup supplémentaire au service et jusqu'alors (fonctionnement OMS) une participation supplémentaire était demandée aux parents lors de l'inscription des enfants. Le Conseil Municipal décide que lors des activités organisées dans le cadre des ALSH, la Ville de Molsheim prendra à sa charge les frais de transport et d'encadrement. Les autres frais relèvent de la participation des familles, soit au prix unitaire par enfant facturé par le prestataire soit selon la clé de répartition suivante : coût de l'activité forfaitisé/nombre maximal de participants.

Point 23 : Subvention à l'Association Pingouin Prod de Molsheim – soirées de l'été – édition 2015

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2.500 € à l'association Pingouin Prod, afin de soutenir ses manifestations à Molsheim, et notamment l'organisation d'une manifestation qui s'est déroulée au stade du Holtzplatz du 20 au 21 juin 2015.

Point 24 : Modification du tableau des effectifs

Divers mouvements de personnel ou évolutions internes de postes nécessitent plusieurs modifications du tableau des effectifs :

- *Fonctionnement saisonnier du Musée* : un deuxième agent saisonnier est nécessaire
- *Apprenties* : 3 postes d'apprenties sont ouverts, un poste supplémentaire est nécessaire
- *Fonctionnement des activités péri éducatives* : 10 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe seront ouverts

Point 25 : Rapport annuel 2014 - délégation de service public du camping municipal

Le Conseil Municipal prend acte sans observation du rapport annuel pour 2014 de la délégation de service public au camping municipal.